

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
21/29, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94038 CRETEIL CEDEX - ☎ 01 49 56 60 00  
[www.val-de-marne.gouv.fr](http://www.val-de-marne.gouv.fr)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées soumises à enregistrement  
Code de l'environnement  
Art. L511-1, L512-7 à L512-7-7 & R512-46-1 à R512-46-30

La société la société SERVICES TRAVAUX LOCATIONS GERANCES (STLG) a présenté à la Préfète du Val-de-Marne, une demande pour l'enregistrement, sur le territoire de la commune de BONNEUIL-SUR-MARNE au 28, route de l'Île Saint-Julien, d'une station de transit, regroupement et négoce de déchets du BTP constituant une installation classée assujettie aux prescriptions générales de :

- l'arrêté ministériel du 6 août 2018 relatif aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

L'arrêté préfectoral n° 2021/2224 du 22 juin 2021 a ouvert une consultation du public sur ce dossier de demande d'enregistrement du lundi 13 septembre 2021 au dimanche 10 octobre 2021 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, à la Direction des Services Techniques de la mairie de Bonneuil-sur-Marne 3 route de l'Ouest - Port de Bonneuil-sur-Marne, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Les observations du public pourront également être adressées avant la fin du délai de consultation, soit jusqu'au dimanche 10 octobre 2021 :

- par courrier à la Préfecture du Val-de-Marne à l'adresse susvisée,
- par courrier électronique : [pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr)

À l'issue de la consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de BONNEUIL-SUR-MARNE et transmis avec les observations du public à la Préfète du Val-de-Marne, compétent pour prendre la décision relative à la demande d'enregistrement, par arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le déroulé de la consultation est mis en ligne sur le site internet de la préfecture :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>